

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 Novembre 2008

Membres présents : Mrs SAVOYE – DAUTUN – LAMURE – Mme BOULAND – M. BULLIAT – Mme LORON – - Mrs COHEN – DUGELET – DUMONT – GRILLET -MONNET – PEREK - RINGUET – SORNAY - TOURNISSOUX – Mmes CHAVY – PRALUS

Membres excusés : Mr CHATELET – Mme DEPARDON

Membres absents :

Secrétaire de séance : M. DUGELET

Après lecture, le compte rendu de la séance du 8 octobre 2008 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1) Déclaration d'intention d'aliéner
- 2) Décision Budgétaire Modificative
- 3) Logements communaux
- 4) Personnel communal
- 5) Travaux du syder
- 6) Demandes de subventions
- 7) Aménagement des trottoirs RD n°18 et 68
- 8) Cession de terrain
- 9) Environnement
- 10) Travaux divers dans bâtiment
- 11) Tarifs des photocopies
- 12) Redevance d'occupation du domaine public
- 13) Cantine Scolaire
- 14) Questions diverses



1) Déclaration d'intention d'aliéner

La commune décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle cadastrée section AH n° 513 lieu dit « le colombier » propriété de Monsieur JAMBON.

2) Décision Budgétaire Modificative

Monsieur DAUTUN expose qu'il convient de modifier les ouvertures de crédits de certains articles budgétaires en section investissement, pour permettre les ajustements sur le budget 2008,

Après délibération, le conseil unanime,

APPROUVE les modifications de crédits sur le budget communal 2008 suivantes :

SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
ARTICLE 21518	+ 1 800 €	
ARTICLE 2157		- 1 800 €
TOTAUX	0	0

3) Logements communaux

*** 3.1 Logement au dessus du secrétariat de mairie**

Monsieur DAUTUN informe le conseil municipal que les travaux du logement situé au dessus du secrétariat vont se terminer courant novembre. Mr DAUTUN propose au conseil municipal d'appliquer la même valeur locative que le logement de la poste qui a été fixé à 6.60 € du m². L'appartement a une surface totale de 114,5 m², le loyer est donc fixé à 756 € hors charges locatives. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le loyer à intervenir pour cet appartement.

*** 3.2 Logement des instituteurs dans l'école primaire**

Monsieur DAUTUN informe le conseil municipal que le sous préfet autorise la commune à louer le logement instituteur inoccupé. Il est donc proposé au conseil municipal de faire un bail à titre précaire et de louer cet appartement à Mme RICHARD.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

APPROUVE le bail locatif à titre précaire à intervenir entre la commune et Mme RICHARD pour une durée de 3 mois renouvelable, à compter du 1^{er} novembre 2008

FIXE le loyer mensuel à la somme de 250 € charges comprises.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer le bail à intervenir

4) Personnel communal

4.1 Augmentation du temps de travail de Mme POUYAUD

Madame BOULAND expose au conseil municipal qu'il convient d'augmenter le temps de travail Mme POUYAUD Sylvie afin de régulariser sa situation.

Après délibération, le conseil municipal unanime,

DECIDE la modification du temps de travail de Mme POUYAUD

DECIDE de porter son temps de travail à 31.50/35ème à compter du 1^{er} décembre 2008.

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2008

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir les formalités nécessaires.

4.2 Remplacement d'un adjoint administratif

Madame BOULAND informe le conseil municipal que Mme COURVILLE a fait une demande de mise en disponibilité pour convenance personnelle. Il est proposé de la remplacer pendant cette période.

Après délibération, le conseil municipal unanime,

DECIDE de procéder au recrutement d'un adjoint administratif durant la mise en disponibilité de Mme COURVILLE.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2008.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à accomplir les formalités nécessaires.

5) Travaux du syder

Monsieur DUGELET informe le conseil municipal que le devis concernant l'extension du réseau basse tension pour l'immeuble fontanel s'élève à la somme de 496 € annuelle pendant quinze ans. Le conseil municipal donne son accord.

Monsieur DUGELET informe le conseil municipal que le devis concernant le remplacement d'un coffret de commande EP lieu dit le colombier s'élève à la somme de 625 € en une fois. Le conseil municipal donne son accord.

Monsieur DUGELET informe le conseil municipal qu'une étude et un chiffrage ont été demandés afin de mettre un éclairage pour mettre en valeur le château de fontcrêne.

6) Demandes de subventions

6.1 Subvention du Conseil général

Monsieur DAUTUN expose que le contrat triennal d'investissement approuvé par délibération en date du Mai 2006, doit faire l'objet d'une demande de subvention auprès du conseil général pour les travaux programmés sur l'exercice 2008.

Après délibération, le conseil municipal unanime,

SOLLICITE auprès du Département du Rhône l'attribution de la subvention inscrite au contrat triennal d'investissement au titre de l'exercice 2008, pour les opérations suivantes :

Aménagement des trottoirs sur la RD n° 18 et 68

- Montant prévisionnel des travaux	50 000.00 €
- Montant de la subvention sollicitée en 2008	22 500.00 €

Réhabilitation de la station d'épuration

-Montant prévisionnel des travaux	203 000.00 €
- Montant de la subvention sollicitée	81 200.00 €

6.2 Subvention à l'école St Joseph

Monsieur DAUTUN informe le conseil municipal qu'il a été alloué à l'école St Joseph une subvention d'un montant de 12 777.12 € pour l'année scolaire 2006/2007. Le montant restant à solder pour cette subvention s'élève à la somme de 5 277.12 €. Il est proposé de versé le solde en deux fois comme suit :

- 2 600 € en novembre
- 2 677.12 € en décembre

Après délibération le conseil municipal unanime

APPROUVE le versement de cette subvention en deux échéances.

Monsieur DAUTUN expose la réglementation relative à la participation des communes aux frais de fonctionnement de l'école privée St Joseph. Sur la base de calcul fixée par délibération en date du 9 juillet 2008, le montant de la participation communale s'élève pour l'année scolaire 2008-2009 à 12 239.14 € pour 16 élèves.

Après délibération, le conseil municipal unanime,

FIXE la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école privée St Joseph, au titre de l'année scolaire 2008-2009 à 12 239.14 € soit 672.48 € par élève, ce qui n'est pas supérieur aux frais supportés pour les élèves de classes publiques.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2009.

7) Aménagement des trottoirs de la RD n° 18 et 68

Monsieur LAMURE informe le conseil municipal qu'après décision de la commission d'appel d'offres qui s'est réuni le 02 octobre 2008, le marché de travaux relatif à l'aménagement des trottoirs de la RD n° 18 et 68 a été dévolu à l'entreprise suivante :

TRAVAUX	ESTIMATION	OFFRE RETENUE	ENTREPRISE
Aménagement des trottoirs	64 541.95 € H.T.	66 052.25 €	SOCAFL

Après délibération, le conseil municipal unanime,

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer toutes les pièces relatives à la passation du marché de travaux pour l'aménagement des trottoirs de la RD n° 18 et 68.

8) Cession de terrain

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mr SORNAY cède gratuitement à la commune de villié-morgon une parcelle de terrain cadastrée section AI n° 530 d'une superficie de 45 m² afin de permettre l'élargissement de l'impasse de la noire.

Après délibération, le conseil municipal unanime,

APPROUVE la cession de terrain à la commune

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à accomplir toutes les formalités nécessaires et à signer en l'étude de maître HOCHÉ tous documents relatifs à cette cession de terrain.

9) Environnement

Madame LORON donne lecture au conseil municipal du devis de la société proludic d'un montant de 29 300 € TTC concernant l'acquisition de jeux d'extérieur d'enfants pour le parc. Le conseil municipal étudiera la question pour le budget 2009.

Madame LORON propose de réaliser des jardinières le long des murs du château afin de prévoir le fleurissement du printemps 2009. Le conseil municipal donne son accord.

10) Travaux divers dans bâtiment

10.1 Salle d'évolution de l'école maternelle

Monsieur DAUTUN donne lecture au conseil municipal des devis de la société DESBOIS d'un montant de 3 290.18 € TTC et de la société LE TRANSIT d'un montant de 3 861.38 € TTC concernant des travaux de peinture et sol à effectuer à la salle d'évolution de l'école maternelle. Le conseil municipal décide de faire réaliser les travaux par l'entreprise DESBOIS et précise que ces travaux seront réalisés sur l'exercice 2009.

10.2 Appartement Chauville

Monsieur DAUTUN donne lecture du devis de la société Le TRANSIT d'un montant de 609.20 € TTC concernant la remise en état du plafond et d'un mur de l'ancien appartement de Mr CHAUVILLE. Le conseil municipal donne son accord.

10.3 Nettoyage de la salle des fêtes

Monsieur DAUTUN donne lecture des différents devis présentés par l'entreprise TOUPROP et l'entreprise CHANUDET concernant le nettoyage de la salle des fêtes. Après délibération, le conseil municipal unanime décide de retenir le devis présenté par l'entreprise TOUPROP.

11) Tarifs des photocopies

Monsieur DAUTUN informe le conseil que suite au changement du photocopieur de la mairie, il convient de fixer un tarif pour les photocopies couleurs.

Après délibération, le conseil municipal unanime,

FIXE le tarif des photocopies couleurs comme suit :

Format A4, l'unité à 0.35 €

Format A3, l'unité à 0.45 €

12) Redevance d'occupation du domaine public

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient d'instaurer par délibération la redevance pour l'occupation du domaine public de la commune par les ouvrages de transport et de distribution du gaz. Le Montant maximum pouvant être perçu en 2008 par la commune est déterminé par la formule suivante : $((0.035 \times 5661 \text{ mètres de réseau}) + 100 \text{ €}) \times (753.4/738.1) = 304.11\text{€}$

Après délibération, le conseil municipal unanime,

DECIDE d'instaurer la redevance pour l'occupation du domaine public de la commune par les ouvrages de transport et de distribution du gaz

PRECISE que le montant qui sera perçu en 2008 par la commune sera de 304.11 €

13) Cantine Scolaire

Madame CHAVY présente au conseil municipal le règlement intérieur de la cantine scolaire qui va être distribué fin décembre aux enfants fréquentant la cantine. Le Conseil municipal approuve le présent règlement intérieur de la cantine.

14) Questions diverses

1) Monsieur SORNAY fait le point sur les différents travaux de voirie qui seront réalisés sur 2009 :

- création d'une voie qui va de la SASPA à la maison familiale
- la ruelle des gaudets
- finir la route du colombier
- la montée des rochauds
- la route qui va du cimetière vers la croix des versauds

2) L'ADMR demande s'il est possible d'installer deux panneaux indiquant l'ADMR aux entrées d'agglomération du côté de belleville et de fleurie. Le conseil municipal donne son accord.

3) Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mr Cancellà a mis en vente le fond de commerce du villon.

4) Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux concernant la structure multi accueil ont débutés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.